

L'Adresse

1990, et on s'attend à ce qu'il augmente encore davantage cette année.

En mars dernier, à Windsor, plus de 25 000 personnes ont payé des droits aux postes frontière du pont et du tunnel. Cela représente une augmentation de plus de 500 p. 100 par rapport à avril 1988, où ce nombre n'avait été que de 4 000. Malgré cette augmentation, le président de la section de Windsor du syndicat des employés de Douanes et Accise dit que, parfois, les douaniers sont tellement débordés qu'ils doivent laisser passer, sans les arrêter, des voitures dont les passagers auraient normalement dû payer des droits sur les achats qu'ils ont faits aux États-Unis. Il dit que, parfois, les douaniers laissent passer jusqu'à six voitures sur dix sans les arrêter.

Ce gouvernement a non seulement créé le problème des achats aux États-Unis par ses politiques, mais il est aussi disposé à tolérer que, chaque jour, des milliers de dollars en droits et taxes ne soient pas perçus. Il faut donner à Douanes Canada les ressources nécessaires pour doter les postes frontière d'un personnel suffisant. Il ne s'agit pas de mettre en place une sorte de police frontalière, mais plutôt de rendre plus faciles et efficaces les procédures pour que les Canadiens qui font des courses aux États-Unis paient les droits et les taxes qu'ils doivent. Ce n'est que justice, car ces droits et taxes sont perçus sur ces marchandises lorsqu'elles se vendent au Canada même.

Le fait que la taxe de vente provinciale ne soit pas perçue à l'entrée au Canada accentue l'inégalité des règles entre les concurrents canadiens et américains.

Le ministre du Revenu national prétend que cela ne peut pas se faire, qu'il est trop complexe de percevoir deux types de taxe de vente au détail sur deux séries différentes de produits. Il ne percevrait la taxe de l'Ontario, dit-il, que si elle était modifiée et harmonisée avec la TPS fédérale, en somme si elle s'appliquait aux mêmes produits dans les mêmes conditions. Cela ne tient pas debout.

Que le ministre aille dans n'importe quel magasin en Ontario, et il verra des commis qui, avec une formation relativement réduite, facturent ces deux mêmes taxes dans leur forme actuelle. Ils les calculent et les appliquent correctement aux bons produits. Si ces commis peuvent y arriver, nos douaniers, qui ont une formation plus poussée, peuvent certainement le faire aussi, pour peu que le ministre du Revenu national le leur demande.

Après tout, nos douaniers perçoivent déjà pour le gouvernement ontarien les taxes provinciales sur les spiritueux achetés par les particuliers. Cela ne leur pose aucun problème et, pourtant, ces taxes ne sont pas harmonisées avec les taxes fédérales sur les spiritueux.

Pourquoi le ministre du Revenu national hésite-t-il? Parce que, à mon avis, il veut profiter de l'occasion pour faire chanter le gouvernement ontarien et l'amener à appliquer sa propre version de la TPS. C'est faire fausse route. La TPS fédérale est déjà une charge assez lourde sans que le gouvernement conservateur suscite le même genre de taxe au niveau provincial.

De plus, les gouvernements fédéral et ontarien ne devraient pas trop s'empresser de rejeter l'idée des maires des localités frontalières, qui demandent à ce que les taxes sur l'essence soient modulées dans les régions frontalières. Après tout, un régime semblable existe au Québec depuis des années pour les taxes provinciales sur l'essence. Ce serait un important élément de solution pour mettre les Canadiens sur un pied d'égalité.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie. Le temps qui vous était imparti est terminé. Vous ne pourriez poursuivre votre discours que si la Chambre donnait son consentement unanime. La Chambre est-elle d'accord pour. . .

Des voix: D'accord.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je termine en signalant, relativement aux négociations avec les États-Unis concernant le commerce avec ce pays et le Mexique, que le président Bush a promis, afin d'obtenir l'approbation du Congrès pour recourir à une procédure accélérée, que des programmes d'adaptation seraient mis en place, avant la conclusion d'une entente avec le Mexique à l'égard des travailleurs qui perdront leur emploi par suite de la signature d'un accord trilatéral de libre-échange. Le président a aussi promis que les compagnies ne pourraient se servir de l'entente conclue avec le Mexique pour contourner les mesures législatives américaines plus sévères en matière de protection des travailleurs et de l'environnement.

Notre gouvernement n'a pris aucun engagement semblable et, pourtant, il devrait le faire. Le premier ministre avait promis la mise en place de programmes d'adaptation lors du débat sur l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Une fois l'entente signée, le premier ministre est revenu sur sa parole, et nous constatons aujourd'hui le préjudice économique qui en a résulté, puis-